



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2022

COMMUNE DE  
LAVAL-EN-BRIE

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laval en Brie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'Ecole, sous la Présidence de Monsieur Le Maire Jérôme BONIFACIO,

Présents : Corinne SYLVESTRE, Patrick CHON, David JOYEUSE, Philippe RUFFIER, Jérôme BONIFACIO, Olivier GADOT, Maryline BOUARD

Absents excusés : Sophie JOUÉ donne pouvoir à David JOYEUSE  
Jean-Pierre VERSCHAEVE donne pouvoir à Philippe RUFFIER  
Geneviève DALBARD donne pouvoir à Patrick CHON

## Approbation du dernier conseil municipal :

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé à 10 voix pour.

## Approbation de l'affectation du résultat 2021 :

**Considérant** que le solde disponible fait ressortir un excédent de **186 978.12 euros** en fonctionnement, le solde disponible est affecté comme présenté :

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| - Affectation complémentaire en réserve (D 001) (Déficit) | <b>-13 286.95 euros</b> |
| - Affectation de l'excédent à reporter (R 002)            | <b>98 310.81 euros</b>  |

Délibération N° 11-2022 Le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour.

## Vote des taux d'imposition 2022 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes locales. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts et de reconduire au même taux les taxes locales pour l'année 2022.

Délibération N°12-2022 Le Conseil Municipal prononce un avis favorable à l'unanimité.



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

# PROCES VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU

### 13 avril 2022

### Vote des subventions aux associations :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du budget primitif 2022, il convient de voter les subventions attribuées aux associations et organismes divers d'un montant total de **2306.00 euros** au compte 65748.

[Délibération N°13-2022 Le conseil Municipal approuve à 10 voix pour.](#)

### Approbation du budget primitif 2022 :

Considérant que le vote du budget primitif 2022 doit être effectué le 15 avril au plus tard, il convient de procéder à l'approbation de celui-ci.

Le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement	<b>367 280€</b> (dépenses/recettes)
- Section d'investissement	<b>135 468€</b> (dépenses / recettes)

Soit un budget total de **502 748€**

[Délibération N°14-2022 Le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour.](#)

### Approbation de l'harmonisation du temps de travail à 1607 heures dans la Fonction Publique Territoriale :

**CONSIDERANT** l'avis du comité technique **favorable** en date du **17 mars 2022**

**CONSIDERANT** que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

**CONSIDERANT** qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ;



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE  
LAVAL-EN-BRIE

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2022

**CONSIDERANT** que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

**CONSIDERANT** que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 35 heures par semaine.

Délibération N°15-2022 Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide de mettre en place le temps de travail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées